

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 540

présenté par  
M. Reynès

-----  
**ARTICLE 5**

Compléter l'alinéa 11 par la phrase suivante :

« L'État s'engage à négocier avec les banques et assurances avant fin 2009 pour permettre l'émergence de tels accords ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de fixer une échéance pour la mise en œuvre de la concertation en amont de tout accord.